

Sommaire exécutif

Le 3e rapport annuel d'Efficacité Énergétique Canada sur l'efficacité énergétique dans les provinces évalue les politiques et les résultats obtenus au cours de la période de 18 mois comprise entre janvier 2020 et juin 2021. Nous avons élargi notre fenêtre d'évaluation dans l'édition de cette année afin de tenir compte des périodes de rapport civiles et fiscales, et de saisir les développements politiques plus récents introduits ou mis en œuvre par les gouvernements provinciaux au cours de la première moitié de 2021. Nous la publions en même temps que notre base de données en ligne sur les politiques, disponible à l'adresse <https://database.energycanada.org>, qui comprend des descriptions qualitatives des différents contextes politiques au Canada. Nous produisons le tableau de bord et la base de données pour informer et inspirer le leadership parmi les décideurs politiques et les professionnels de l'efficacité énergétique.

La période d'analyse du présent rapport coïncide avec le début et la poursuite de la pandémie mondiale de COVID-19 et des mesures de santé publique connexes qui ont eu un impact sur la prestation et le rendement des programmes d'efficacité énergétique. Compte tenu de cette situation, nous avons retardé notre processus de collecte d'information d'environ un mois afin de nous assurer que nous serions en mesure d'obtenir des données complètes et comparables pour 2020 de toutes les provinces. Nous avons également entrepris des recherches internes plus approfondies pour suivre les résultats des programmes d'efficacité énergétique au niveau des programmes, y compris les budgets et les dépenses, ainsi que les économies d'énergie annuelles nettes supplémentaires visées et réalisées. Notre demande d'information demandait également aux répondants de décrire l'impact de la pandémie sur l'exécution des programmes. Nous fournissons les réponses à cette question à l'annexe B du présent rapport.

Nos recherches montrent que de nombreux administrateurs de programmes ont eu du mal à respecter les budgets de dépenses et les objectifs d'économies. Les confinements ont perturbé les programmes qui nécessitaient une interaction sur place ou une installation directe, et certains administrateurs de programmes ont également signalé des difficultés découlant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement ou des pénuries d'entrepreneurs. Bien que nous ne suivions pas directement la participation aux programmes, de nombreux administrateurs ont fait état d'une participation inférieure aux prévisions dans l'ensemble des portefeuilles de

programmes, bien que dans certains cas, les mesures de santé publique liées à la pandémie aient pu stimuler la participation (par exemple, parmi les gestionnaires de bâtiments commerciaux ou institutionnels) dans les bâtiments qui n'étaient pas utilisés activement. De nombreux administrateurs ont fait l'expérience de programmes virtuels de sensibilisation ou d'inspection/de vérification. Les programmes de la Colombie-Britannique semblent avoir été les moins touchés, en raison de l'augmentation temporaire des incitatifs visant à stimuler la participation.

Le gouvernement fédéral a lancé deux programmes en 2020 qui auront une incidence sur la politique provinciale en matière d'efficacité énergétique au cours des prochaines années. La Banque canadienne d'infrastructure a inclus les rénovations de grands bâtiments dans son plan de croissance et a réservé 2 milliards de dollars de financement pour les rénovations de bâtiments qui seront livrés par l'initiative Rénovation des bâtiments commerciaux. Ressources naturelles Canada (RNCan) a lancé le Programme des maisons plus vertes pour les améliorations de l'efficacité énergétique résidentielle, qui consiste en une subvention de 5 000 \$ et un prêt sans intérêt de 40 000 \$. Le gouvernement a confié ce dernier à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais les détails restent à venir au moment de la rédaction du présent document. RNCan apporte également son soutien à la formation des vérificateurs de l'énergie.

De plus, en juin 2021, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'utiliser une combinaison d'investissements et de règlements pour exiger que toutes les nouvelles ventes de voitures et de camions légers soient exemptes d'émissions d'ici 2035.

Méthodologie

Le tableau de bord 2021 conserve la portée et la structure générales des rapports précédents. Nous suivons 54 mesures sur 18 sujets, et les classons dans cinq domaines politiques : Programmes d'efficacité énergétique, Politiques d'habilitation, Bâtiments, Transports et Industrie. Cela représente une augmentation de la portée de 12 paramètres et de deux sujets par rapport à notre tableau de bord 2020. Nous continuons à noter les provinces sur un total de 100 points ; les seuils les plus élevés dans chaque métrique représentent les meilleurs repères et les meilleures pratiques politiques. Nous encourageons les lecteurs à considérer un score parfait de 100 points comme "le sommet d'une montagne que toutes les provinces peuvent gravir". Les scores ne doivent pas être interprétés comme des notes en pourcentage.

Les principaux changements apportés aux sujets et à la pondération cette année sont les suivants :

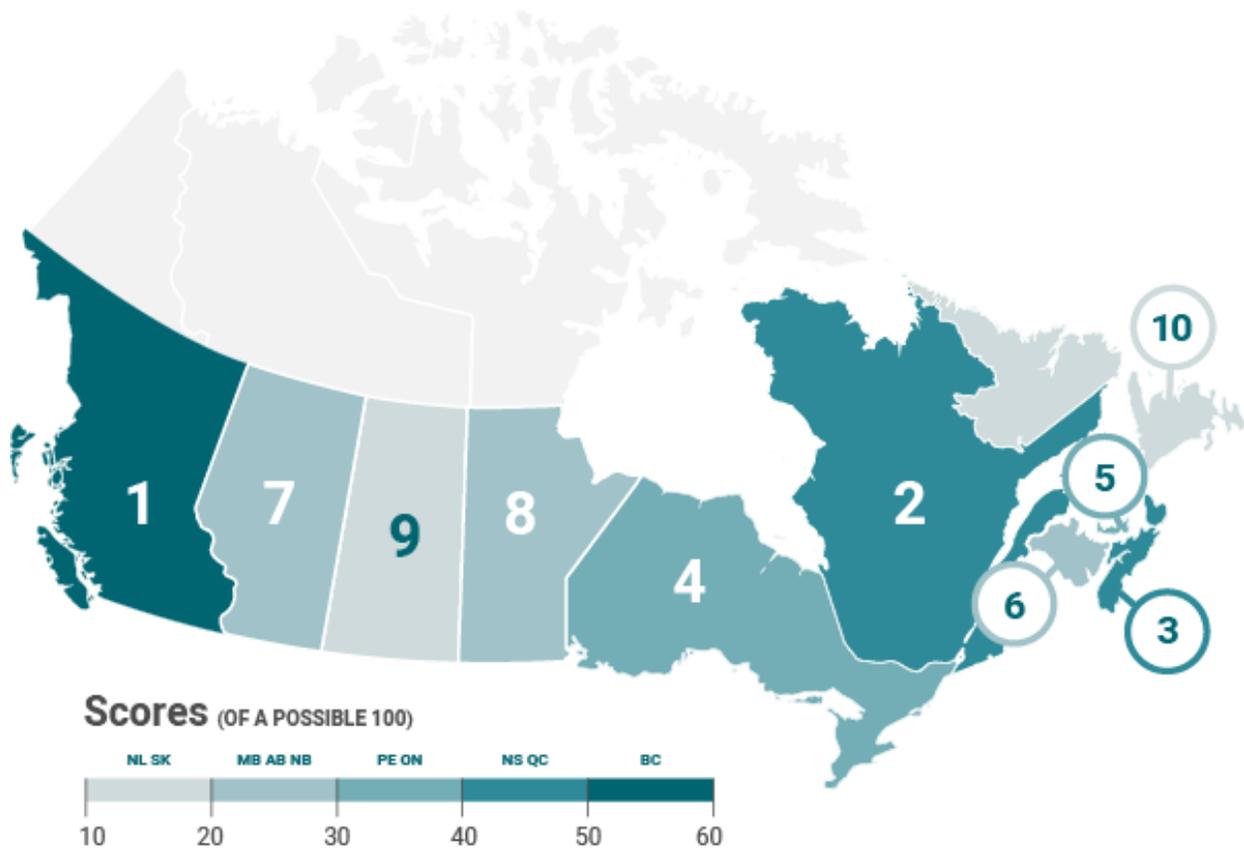
- **Programmes d'efficacité énergétique** (diminution de la pondération de deux points)
 - Nous avons supprimé notre métrique qui suivait les dépenses de programmes par rapport à la demande d'utilisation finale de l'énergie et avons attribué tous les points aux dépenses de programmes par habitant. La valeur totale de la section des dépenses de programmes reste inchangée.
 - Nous avons révisé la méthodologie de notre section d'objectifs d'économies d'énergie, ce qui a réduit le poids total de la section de deux points.

- **Politiques habilitantes** (aucun changement dans la pondération)
 - Nous avons diminué la pondération du financement et de la création de marché de deux points.
 - Nous avons redéveloppé notre approche de la formation et de la professionnalisation en déplaçant les conseillers en énergie vers le chapitre Bâtiments et en classant le suivi des gestionnaires de l'énergie certifiés et le soutien à la gestion communautaire de l'énergie (une nouvelle mesure cette année) sous le thème Soutien à la gestion de l'énergie.
 - Nous avons inclus trois nouveaux paramètres de formation et de professionnalisation, valant chacun un point : plans et stratégies de préparation de la main-d'œuvre, efforts visant à améliorer les connaissances énergétiques de la main-d'œuvre du secteur du bâtiment et professionnalisation des programmes d'efficacité énergétique.

- **Bâtiments** (diminution de la pondération d'un point et demi)
 - Nous avons réduit les points pour l'adoption et l'application des anciens codes de construction modèles nationaux (une diminution d'un point).
 - Nous avons formalisé le point de bonus pour les activités visant à développer des exigences d'efficacité énergétique pour les modifications des bâtiments existants à un demi-point.
 - Nous avons introduit une métrique pour suivre les politiques de normes obligatoires de performance des bâtiments (deux points).

- Nous avons déplacé le suivi des conseillers en énergie dans le chapitre sur les bâtiments (deux points).
- Nous avons carrément supprimé le suivi de la transformation du marché des appareils et des équipements (une diminution de trois points).
- **Les transports** (augmentation de la pondération de trois points et demi)
 - Nous avons augmenté d'un demi-point les points relatifs aux incitations à la consommation pour les véhicules électriques afin de prendre en compte les incitations pour les véhicules d'occasion et les véhicules spécialisés, tels que les vélos électriques.
 - Nous avons introduit un nouveau sujet de suivi des transports publics avec trois métriques : le financement provincial, le nombre d'usagers par habitant et l'électrification des flottes de transport public. Nous avons attribué un point à chacune de ces métriques.
- **Industrie** (aucun changement dans la pondération)
 - Nous n'avons apporté aucun ajustement à ce chapitre.

Résultats généraux



Cette année, la Colombie-Britannique, le Québec et la Nouvelle-Écosse conservent respectivement les trois premières places. La Colombie-Britannique continue d'être en tête dans les domaines des politiques habilitantes et des bâtiments, et le Québec se classe à nouveau premier dans le domaine des transports. L'Île-du-Prince-Édouard s'est encore placée au premier rang pour les programmes d'efficacité énergétique. Le Manitoba est passé derrière le Nouveau-Brunswick. Les programmes du Manitoba semblent avoir été les plus touchés par la pandémie. Terre-Neuve-et-Labrador est retombée au dernier rang cette année, en partie à cause de la performance inférieure des programmes et de l'amélioration des résultats de la Saskatchewan dans le domaine des politiques habilitantes.

Le tableau ci-dessous montre les scores de chaque province par domaine politique. Les changements de classement sont indiqués entre parenthèses, et les baisses sont soulignées en rouge. En raison des ajustements apportés aux sujets et aux mesures, les changements dans

des domaines politiques spécifiques et dans le score global peuvent ne pas être directement comparables aux scores précédents.

Tableau 1. Résultats globaux de la notation*							
Rang	Province	Programmes (38 points)	Habilitation (17 points)	Bâtiments (17,5 points)	Transport (20,5 points)	Industrie (7 points)	Total (100 points)
1 (-)	BC	10	14	11	15	6	55
2 (-)	QC	12	9	4	18	6	48
3 (-)	NS	15	11	5	5	6	41
4 (-)	ON	8	13	6	7	6	39
5 (-)	PE	19	5	3	7	4	36
6 (+1)	NB	8	9	2	5	4	27
7 (+1)	AB	3	7	3	4	6	21
8 (-2)	MB	7	7	2	2	4	21
9 (+1)	SK	3	9	3	1	3	18
10 (-1)	NL	5	3	1	3	1	13

* Les scores sont arrondis au nombre entier le plus proche. Les totaux peuvent ne pas s'additionner en raison de l'arrondissement. L'Alberta et le Manitoba sont séparés par un demi-point.

Développements notables

Programmes d'efficacité énergétique

- Les économies d'énergie différentielles annuelles nettes à l'échelle du Canada suivent une tendance à la baisse, ayant chuté d'environ 38 % par rapport à leur sommet de 2017.
- Seules la Colombie-Britannique et l'Alberta ont atteint ou dépassé les taux d'économies d'électricité (en pourcentage des ventes nationales) qu'elles avaient atteints en 2019.
- Pour les provinces où nous avons pu suivre les objectifs d'économies d'électricité par rapport aux économies réalisées, seule la Colombie-Britannique a atteint ou dépassé les objectifs pour 2021.
- Les économies supplémentaires annuelles nettes de gaz naturel et de combustibles non réglementés (en pourcentage de la demande d'utilisation finale) ont diminué de près de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2019.

- Dans les provinces où nous avons pu suivre les objectifs d'économies de gaz naturel par rapport aux économies réalisées, seuls FortisBC et Énergir ont dépassé leurs objectifs d'économies pour 2021.
- Toutes les provinces, à l'exception du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, ont dépensé moins pour les programmes à faible revenu par rapport aux niveaux de 2019.

Politiques habilitantes

- En janvier 2021, Fondation et Econoler ont lancé SOFIAC, qui offre aux entreprises québécoises un financement et un soutien technique pour la mise à jour des infrastructures éconergétiques. La province a fourni un soutien financier de 5,5 millions de dollars pour ce projet.
- L'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan ont toutes deux adopté une loi d'habilitation PACE ; Stratford et Charlottetown (Î.-P.-É.) et Saskatoon (SK) ont lancé des programmes de financement PACE.
- En septembre 2020, la Colombie-Britannique a alloué 2 millions de dollars de fonds de relance économique pour l'élaboration d'une feuille de route et d'un programme pilote PACE.
- Un seul projet de recherche à l'Université du Nouveau-Brunswick (en partenariat avec Saint John Energy) a représenté plus de la moitié des subventions du CRSNG liées à l'énergie de cette province. Le projet vise à réduire la demande de pointe grâce à des prévisions par apprentissage automatique et à des solutions axées sur la demande, comme le stockage d'énergie thermique.
- Alberta Innovates et ses partenaires ont créé le réseau technologique des bâtiments verts. Les petites et moyennes entreprises de construction utiliseront son réseau de bâtiments d'essai pour développer de nouvelles innovations dans le domaine de la construction économe en énergie via l'essai, la commercialisation et l'adoption de nouveaux produits et technologies.
- En mars 2020, le Home Performance Stakeholder Council de la Colombie-Britannique a établi une liste d'entrepreneurs enregistrés pour ceux qui participent au programme CleanBC Better Homes de la province ou au programme conjoint de remise pour la rénovation des maisons.
- La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick a approuvé la proposition d'infrastructure de comptage avancé d'Énergie NB en septembre 2020.

- La Commission de l'énergie de l'Ontario et Enbridge ont conclu un accord-cadre de planification intégrée des ressources. L'accord permet d'envisager des solutions de recharge sans canalisation, bien que seulement pour les grands projets et en excluant l'examen des solutions de recharge à base d'électricité.

Bâtiments

- Le Nouveau-Brunswick a officiellement adopté le Code national du bâtiment (2015) et le Code national de l'énergie pour les bâtiments (2011), mais a reporté l'application des deux codes au 1er janvier 2022.
- En Colombie-Britannique, une lettre de mandat adressée en novembre 2020 par le premier ministre au ministre des Finances lui ordonnait de collaborer avec le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faible teneur en carbone pour exiger l'inclusion des cotes énergétiques dans les listes immobilières des maisons.
- La ville de Winnipeg a établi un projet volontaire de divulgation de l'énergie des bâtiments (BEDP), qui vise à aider les propriétaires de bâtiments commerciaux et institutionnels à mieux comprendre la performance énergétique de leurs bâtiments et à soutenir les réductions globales de gaz à effet de serre.
- La Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ont toutes deux lancé des programmes volontaires d'étalonnage et de divulgation de la performance des bâtiments pour les bâtiments résidentiels et commerciaux/industriels en 2020.

Transports

- En juin 2021, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il utiliserait une combinaison d'investissements et de lois pour s'assurer que toutes les ventes de nouveaux véhicules en 2035 seront des véhicules à émissions nulles.
- En novembre 2020, le Québec a annoncé qu'il interdirait la vente de nouveaux véhicules à essence après 2035.
- Au cours du premier semestre de 2021, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ont lancé de nouveaux programmes d'incitation à la consommation de véhicules électriques.
- Terre-Neuve-et-Labrador a lancé des incitations à la consommation de véhicules électriques plus tard en 2021, bien qu'elles soient rétroactives pour les véhicules achetés dès mai 2021. Le plan de conservation et de gestion de la demande 2021-2025 du service public conjoint (qui n'a pas encore été approuvé, au moment de la rédaction)

comprend également des incitations pour les véhicules résidentiels et commerciaux et les bornes de recharge.

- La Colombie-Britannique a lancé un programme CleanBC Go Electric Fleets au début de 2021 pour soutenir les flottes de véhicules légers publiques et privées dans la transition vers des véhicules à émissions nulles (ZEV).
- L'Île-du-Prince-Édouard a créé un fonds de transport actif de 25 millions de dollars pour soutenir les investissements dans les sentiers pédestres et cyclables, la connexion des sentiers existants et d'autres éléments.

Industrie

- En 2020, Efficiency Manitoba a lancé une initiative de gestion stratégique de l'énergie qui comprend à la fois un parcours salarial (pour un gestionnaire de l'énergie intégré) et un parcours de performance (avec des incitations basées sur les économies d'énergie réalisées).

Recommandations

Comme pour nos bulletins précédents, nous avons identifié les points forts et les possibilités d'amélioration dans chaque province. Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Table 1. Forces et possibilités provinciales		
Province	Points forts	Possibilités
AB	Soutien aux programmes municipaux Électrification des transports collectifs Gestion de l'énergie dans l'industrie	Programmes d'efficacité énergétique Codes du bâtiment
BC	Réponse flexible au COVID Électrification des transports	Mise en œuvre du financement PACE Normes de performance pour les bâtiments existants Cibler toute l'efficacité énergétique rentable Électrification des transports et du chauffage
MB	Mandat clair pour Efficacité Manitoba	Code du bâtiment à consommation énergétique nette zéro
NB	Réseau intelligent Recherche sur l'efficacité énergétique	Financement PACE Efficacité énergétique dans l'industrie Cote énergétique des bâtiments et divulgation
NL	Stratégie d'électrification	Financement PACE Programmes de lutte contre la pauvreté énergétique

Gestion de l'énergie industrielle		
NS	<p>Efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu</p> <p>Politiques d'électrification des transports</p>	<p>Normes de ressources en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Codes de construction à consommation énergétique nette zéro permettant le leadership municipal</p>
ON	<p>Rapports sur l'énergie des bâtiments</p> <p>Modernisation du réseau électrique</p>	<p>Normes de performance énergétique</p> <p>Solutions de rechange sans tuyaux</p>
PE	<p>Programme d'économies</p> <p>Efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu</p>	<p>Normes de ressources en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Cote énergétique des bâtiments et divulgation</p>
QC	<p>Électrification des transports</p> <p>Planification de la décarbonisation du chauffage</p>	<p>Pauvreté énergétique et stress thermique</p> <p>Cote énergétique des bâtiments et divulgation</p> <p>Gestion de l'énergie dans l'industrie</p> <p>Économies d'électricité</p>
SK	<p>Financement PACE</p>	<p>Normes de ressources en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Recettes du prix du carbone</p>

Recommandations de la politique fédérale

Les récents engagements du gouvernement fédéral pourraient conduire à un doublement des dépenses annuelles des programmes à travers le Canada. Néanmoins, il existe encore plusieurs domaines dans lesquels le gouvernement fédéral peut soutenir et catalyser une meilleure performance des provinces en matière d'efficacité énergétique. Cette année, nous identifions les quatre domaines d'action suivants :

- 1. Prendre le leadership pour mettre fin à l'immobilisme des codes du bâtiment.** Les codes modèles nationaux de 2020 n'ont pas encore été publiés, et un code modèle de rénovation pour les bâtiments existants - initialement prévu pour 2022 - pourrait ne pas arriver avant 2030. Le gouvernement fédéral peut faire preuve de leadership en augmentant les ressources du Conseil national de recherches et en fournissant davantage de ressources aux provinces et aux services publics pour des activités telles que la formation et la conformité aux codes, afin de faciliter une adoption plus rapide des codes.

- 2. Transformer les rénovations des bâtiments** - Les tendances dans les dépenses et les économies des programmes nationaux suggèrent qu'une grande partie des " fruits mûrs ", par exemple, les améliorations de l'éclairage, ont maintenant été cueillis. Si le Canada veut atteindre son objectif d'émissions nettes nulles, le gouvernement doit placer tous les bâtiments sur une voie accélérée vers des émissions nulles. Le gouvernement fédéral devrait adopter une approche axée sur la mission pour transformer et faciliter un processus de modernisation des bâtiments axé sur des économies plus importantes.
- 3. Élargir l'échelle et la portée de l'efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu.** Les niveaux actuels d'investissement dans les programmes d'efficacité énergétique pour les personnes à faible revenu sont bien inférieurs à ce qui serait nécessaire pour rénover les 20 % de ménages canadiens qui vivent actuellement dans la pauvreté énergétique. Malheureusement, les programmes récemment lancés par le gouvernement fédéral ont négligé cette lacune critique de la politique. Des ressources supplémentaires du gouvernement fédéral pourraient tirer parti des systèmes de prestation provinciaux existants pour définir les objectifs nationaux de réduction de la pauvreté énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.
- 4. Promouvoir les systèmes de gestion de l'énergie dans l'industrie.** La plupart des provinces ont des programmes complets d'efficacité industrielle, mais n'exigent pas la certification en vertu de normes reconnues comme la norme ISO-50001. La certification permet de s'assurer qu'une entreprise a mis au point des systèmes de gestion de l'énergie efficaces et qu'ils restent en place. Une initiative fédérale visant à accroître la certification qui s'appuie sur les programmes provinciaux pourrait donner des résultats rapides et aider l'Accélérateur net zéro dans sa quête de transformations industrielles complètes.